

RAPPORT DE GESTION 2023



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

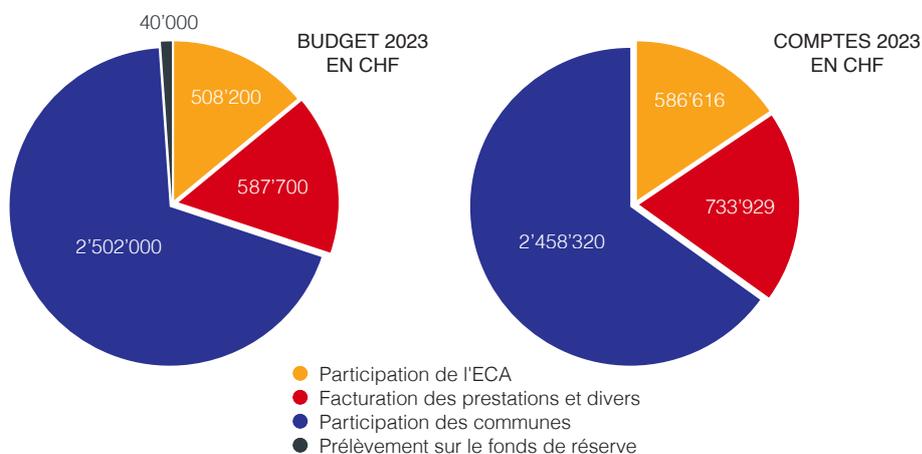
sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

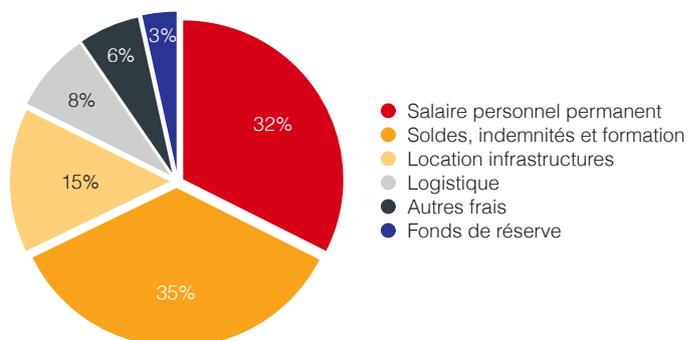
12.7 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

1.7% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



RÉPARTITION DES CHARGES



6'522 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'435 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le Comité de direction (Codir) par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le Codir présente le budget en premier lieu à la Commission de gestion (Coge), qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a le mandat de gestion financière du SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures comptables et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement le Président du Codir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par le Président du Codir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la Coge, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le Codir. Le Codir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la Coge. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la Coge et du Codir.

8.2 ANALYSE GLOBALE

Les dépenses présentent un dépassement de CHF 140'963 par rapport au budget. Les revenus sont supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 184'644, soit 16.3%, comparés à +15.0% en 2022 et +19.4% en 2021). Cela a pour conséquence une économie de CHF 43'681 (1.7%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Il convient de souligner une année 2023 très intense au niveau opérationnel, avec un nouveau record du nombre d'interventions (615) et un important événement multiple, UMBRELLA 23, survenu en fin d'année, générant à lui seul plus de 1'000 heures d'intervention. L'année 2023 constitue aussi la première année avec une reprise complète des activités du SDIS suite au COVID-19.

L'analyse globale des comptes par rapport au budget est présentée au tableau en page suivante.

Plusieurs positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir la position 301300 soldes, 303000 AVS-AI-APG-AC et 309100 frais de formation. Ces dépassements sont dus à l'activité opérationnelle record en 2023. Ils font l'objet d'une analyse particulière à la section 8.3 de ce rapport.

D'autres positions présentent des excédents moins substantiels mais conséquents, telles que 309900 frais divers du personnel (CHF 9'608), 312300 électricité (CHF 8'017) et 315500 entretien véhicules et matériel (CHF 7'795).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 306000 indemnisation et remboursement de frais (CHF 7'938), 312400 achats et consommation de combustible (CHF 13'776), 314100 charges d'entretien des bâtiments (CHF 49'784), 316100 loyers et locations (CHF 26'284) et 352100 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains (CHF 26'418).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+ CHF 150'515), les positions 435900 ventes et prestations diverses et 465100 participation financière ECA présentent un excédent de revenus de CHF 5'435 et CHF 78'416, respectivement.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	20'000		17'494		2'506	13%
301200	Salaires personnel occasionnel	1'000		480		520	52%
301300	Soldes	678'200		864'722		-186'522	-28%
303000	AVS-AI-APG-AC	64'000		80'930		-16'930	-26%
305000	Assurances accidents personnel	1'400		1'309		91	7%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	298'200		306'138		-7'938	-3%
309100	Frais de formation	92'700		104'343		-11'643	-13%
309900	Frais divers du personnel	40'900		50'508		-9'608	-23%
310900	Frais administratifs divers	26'500		31'453		-4'953	-19%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	30'900		33'950		-3'050	-10%
311400	Achats de matériel et machines	22'000		15'755		6'245	28%
311500	Achats de véhicules	0		0		0	-
311600	Achats habits et équipements	10'000		12'097		-2'097	-21%
312300	Électricité	29'000		37'017		-8'017	-28%
312400	Achats et consommation de combustible	53'300		39'524		13'776	26%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	8'300		11'808		-3'508	-42%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000		921		1'079	54%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	108'500		58'716		49'784	46%
315500	Entretien véhicules et matériel	77'000		84'795		-7'795	-10%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	1'500		1'198		302	20%
316100	Loyers et locations	578'500		552'216		26'284	5%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	1'000		3'603		-2'603	-260%
318100	Frais de port	6'500		9'726		-3'226	-50%
318200	Frais de téléphones et radios	11'000		9'726		1'274	12%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		73		27	27%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		3'726		1'274	25%
318600	Assurances	28'400		29'796		-1'396	-5%
318900	Prestations diverses de tiers	33'000		35'757		-2'757	-8%
330100	Perte sur débiteurs	1'500		0		1'500	100%
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'277'500		1'251'082		26'418	2%
381400	Attributions au fonds de réserve	130'000		130'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		0		8	-8	-
427100	Produits des locations		126'500		116'705	9'795	8%
431900	Encaissement frais de rappels		0		65	-65	-
435600	Facturation de services à des tiers		460'000		610'515	-150'515	-33%
435900	Ventes et prestations diverses		1'200		6'635	-5'435	-453%
452100	Participations des communes		2'502'000		2'458'319	43'681	2%
465100	Participation financière ECA		508'200		586'616	-78'416	-15%
481400	Prélèvements aux fonds de réserve		40'000		0	40'000	100%
TOTAL*		3'637'900	3'637'900	3'778'863	3'778'863	-140'963	-3.9%

*Pour une clarté de lecture, les sommes des comptes ont été arrondies à l'unité ce qui peut engendrer une différence d'une unité dans le total.

8.3 DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

301300 soldes

La position des soldes accuse un fort dépassement de CHF 186'522, soit 28% du budget initial. Si cette position fait régulièrement l'objet de variations significatives dues à la nature imprévisible des missions du SDIS, il est toujours pertinent de procéder à une analyse de détail. En l'état, deux phénomènes principaux expliquent la différence observée, à savoir :

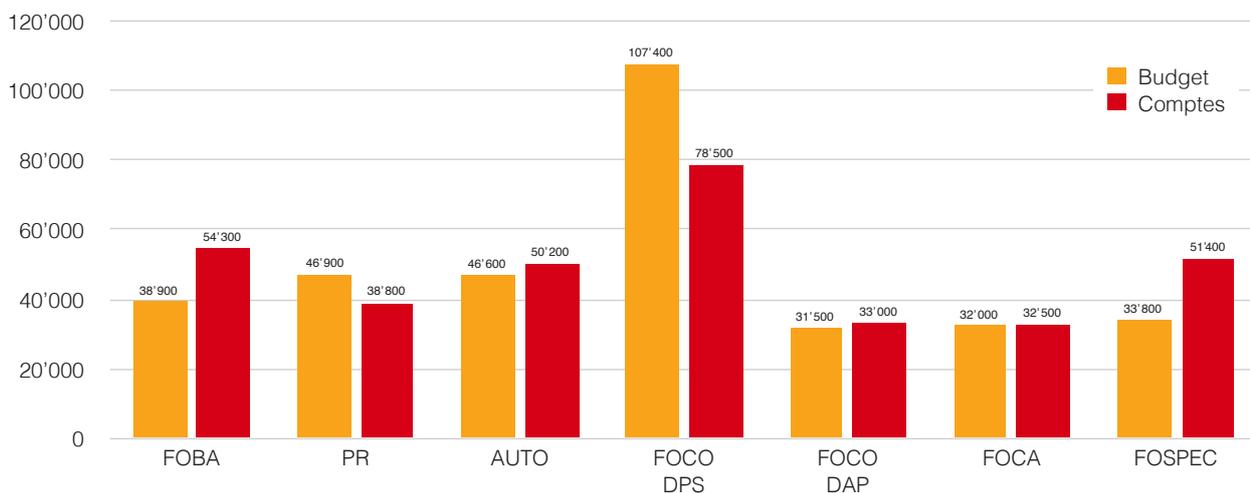
- Le budget a été établi avec des tarifs horaires de soldes pour exercice à CHF 22 et CHF 30 pour les interventions. Or, fin 2022, l'ECA a décidé d'augmenter ces taux à CHF 25, respectivement CHF 35, trop tardivement pour être pris en compte dans l'élaboration du budget 2023 du SDIS. Ces nouveaux tarifs ont malgré tout été adoptés par le SDIS dès le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, en respectant le nombre d'heures budgétées, les sommes des comptes sont supérieures de 13.6% pour les exercices et de 16.7% pour les interventions par rapport au budget. Dans le cadre d'un parfait respect des heures planifiées, ce phénomène à lui seul représente une augmentation de plus de CHF 80'000.
- Le nombre d'heures d'intervention étant bien supérieur à celui budgété (environ 9'100 heures soldées au lieu des 6'666 heures budgétées), il contribue à une différence d'environ CHF 80'000 (sans tenir compte de l'augmentation de l'indemnité horaire décrite dans le paragraphe précédent). Ainsi, de

manière globale, les soldes pour intervention dépassent de 63% le budget prévu.

En ce qui concerne les positions formation selon le graphique ci-après, celles-ci présentent quelques déviations qui, dans l'ensemble, ont tendance à se compenser. Il convient de garder à l'esprit que pour comparer le budget et les comptes, il est nécessaire de rajouter 13.6% de la somme au budget du fait de l'augmentation des tarifs horaires.

- Le cursus de la FOBA est actuellement en cours de révision, générant ainsi un travail supplémentaire pour les formateurs. En outre, le succès du recrutement et le faible nombre de démissions, tous deux signes de bonne santé du système, engendrent un nombre plus important d'heures de formation que celles budgétées.
- Concernant la FOCO DPS, il sied de préciser qu'un certain nombre de séances budgétées sous cette position sont en fait imputées dans le second graphique sous « divers ». En outre, une série d'exercices dits groupés, *i.e.* réunissant plusieurs spécialités, ont été imputés sous FOSPEC (différence d'environ CHF 10'000) au lieu de FOCO DPS. Ainsi, l'économie constatée dans cette position se retrouve comme dépassement dans les deux autres. Une meilleure ventilation sera appliquée dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 afin de finaliser la correspondance comptes-budget des sous-positions formation.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



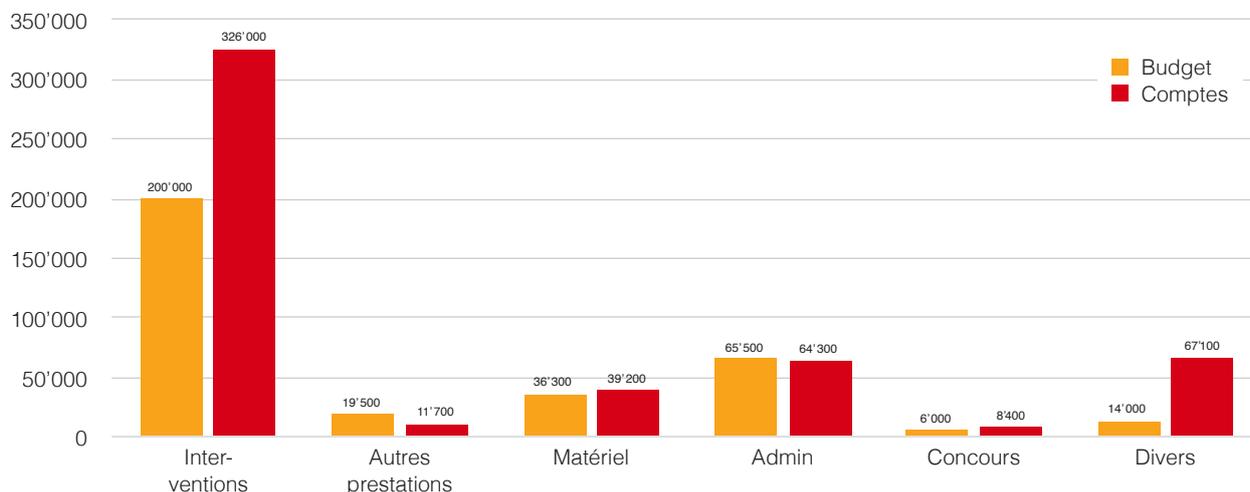
Le graphique en page suivante présente les positions liées aux activités opérationnelles, administratives et matérielles du SDIS. Outre, le dépassement précédemment expliqué de la position interventions, il convient de relever les éléments suivants :

- La position *autres prestations* reflète le peu d'utilisations particulières de sapeurs-pompiers.
- Les heures matériel, administratives et concours sont alignées au budget prévu, démontrant une bonne maîtrise de ces domaines, moins soumis à l'incertitude des activités.

- Finalement, la position *divers* présente un dépassement très important. Budgétairement, cette position est constituée des soldes prévues pour le rapport annuel et les représentations diverses. Dans la pratique cette position inclut aussi les séances internes

(déplacement depuis la FOCO DPS d'environ CHF 30K) et les soldes pour l'opération de recrutement NUOVO (environ CHF 6K). En outre, la participation du SDIS au Comptoir Nord vaudois sur invitation de l'ECA (environ 5K) n'était pas budgétée.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



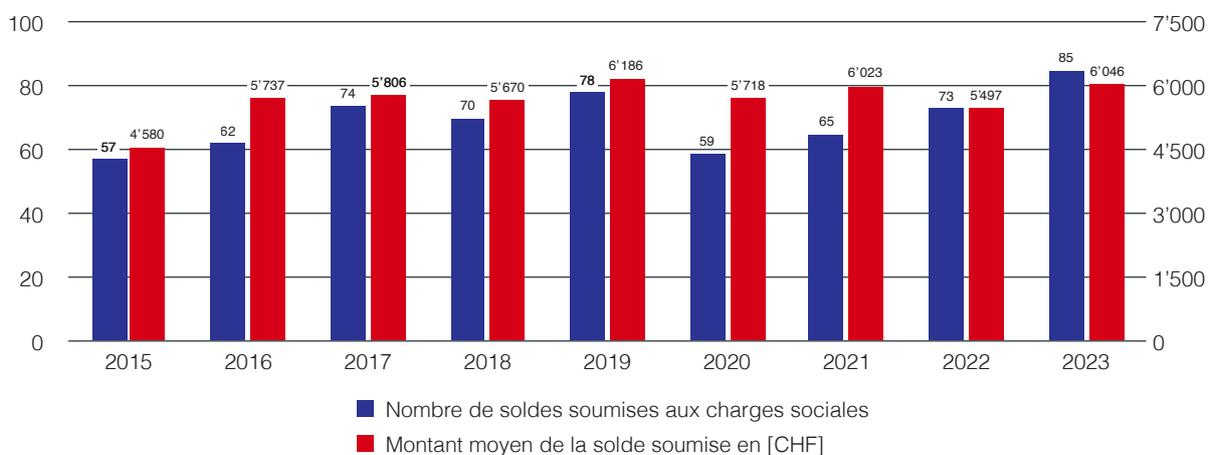
303000 AVS-AI-APG-AC

L'hypothèse émise dans le rapport de gestion 2022 qu'aucun dépassement n'était envisagé dans cette position en 2023 n'est de loin pas vérifiée. Pour rappel, les charges sociales² font l'objet d'une analyse particulière depuis 2016.

Le dépassement de CHF 16'930, soit 26%, s'explique par le truchement de deux phénomènes qui ne s'additionnent pas, mais se multiplient :

- La solde moyenne soumise aux charges sociales a augmenté de 10% par rapport à 2022.
- Le nombre de soldes soumises aux charges sociales a quant à lui augmenté de 16.4% par rapport à 2022, et dépasse même le record antérieur atteint en 2019, comme indiqué dans le graphique suivant :

ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES

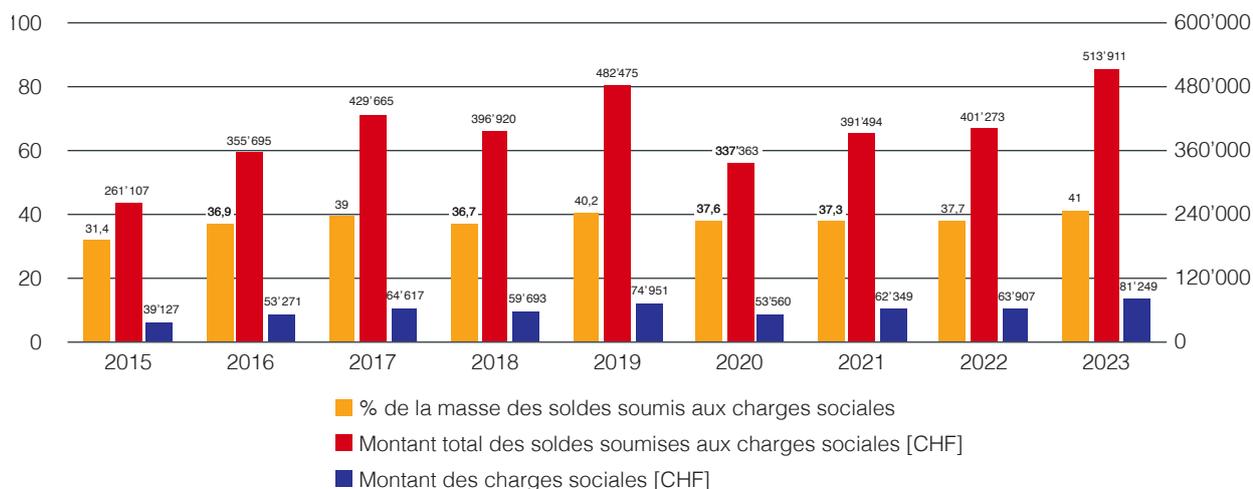


² Le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque les indemnités analogues à une solde dans les services publics du feu solde, au sens de l'administration cantonale des impôts (ACI) – terme ne correspondant pas au terme solde utilisé par le SDIS – dépasse CHF 5'200.

Cette vive augmentation de la solde soumise aux charges sociales s'explique principalement par l'augmentation des tarifs horaires des soldes pour exercices et interventions. Tandis que le nombre de soldes soumises aux charges sociales s'explique tant par l'augmentation des tarifs horaires (pour atteindre le seuil de soumission) que par la charge de travail importante en 2023. Toutefois, les chiffres de soldes seuls ne sont pas suffisants pour déterminer la répartition de la charge de travail sur les différents membres du SDIS. Une analyse temporelle plus poussée devrait être menée.

La masse des soldes soumises aux charges sociales – *i.e.* la masse de travail globale effectuée par les personnes les plus sollicitées – a, quant à elle, massivement augmenté de 28% et dépasse celle de 2019 (voir tableau ci-après). Il convient aussi de noter que la proportion de la masse des soldes soumises aux charges sociales – *i.e.* la charge de travail reposant sur les personnes les plus sollicitées par rapport à la charge globale – a légèrement augmenté (41.0% vs. 37.7% en 2022).

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



Le dépassement constaté en 2023 s'explique par l'augmentation tarifaire des soldes pour exercices et interventions, mais aussi par l'augmentation de l'activité soldée d'environ 8% (37'649 heures en 2023 vs. 34'850 en 2022).

309100 frais de formation

Le dépassement de CHF 11'643 (13%) s'explique par la participation aux cours ABC et OFSI. Celle-ci n'est pas budgétée en raison du remboursement quasi inté-

gral par l'ECA sous position 465100 (voir commentaires sous 465100).

481400 prélèvement au fonds de rénovation

La pause de barrières sur le site de la caserne d'Yverdon-les-Bains budgété sous position 314100 n'a pas pu être réalisée en 2023 pour différentes raisons. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de prélever la somme dédiée dans cette position. Il s'agit ici d'une opération neutre car ce manque de revenu est compensé par l'absence de dépense.

8.4 AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ³

309900 frais divers du personnel

Le dépassement de CHF 9'608 (23%) est principalement dû à deux facteurs :

- La subsistance, par l'augmentation de l'activité et de son coût en raison de l'inflation.

- Diverses participations à des manifestations sportives avec des équipes du SDIS ainsi que la location de la salle de fitness pour le site de Grandson.

³ Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

310900 frais administratif divers

Le dépassement de CHF 4'953 (19%) est dû en grande partie par les frais d'imprimerie qui ont augmenté en raison de l'inflation et en raison des besoins du service. En outre, la mise sous pli des courriers personnalisés dans le cadre du recrutement a été outsourcée pour la première fois en 2023 afin de soulager le secrétariat du SDIS.

311600 Achats habits et équipements

Si le dépassement est élevé en termes relatifs par rapport à la position (21%), il représente une somme absolue plus modeste (CHF 2'097) et trouve sa raison dans différents facteurs comme l'augmentation des prix (notamment pour les bandes patronymiques) et la nécessité de renouvellement de l'équipement personnel.

312300 électricité

Le dépassement de CHF 8'017 (28%) dans cette position budgétaire est uniquement dû à l'augmentation des tarifs de l'électricité pour le site d'Yverdon-les-Bains, malgré une consommation plus faible. En 2023, 96'205 kWh ont été consommés pour le site d'Yverdon-les-Bains, une diminution de 1.4% par rapport à 2022 (97'561 kWh). Lors de l'établissement du budget, une hausse d'environ 35% du prix du kWh avait été anticipée. Toutefois, dans les faits, la hausse se situe entre 120 et 150%, d'où le dépassement important dans cette position. Avec une augmentation supplémentaire de l'ordre de 10% en 2024, il conviendra de s'attendre encore à un nouveau dépassement. Finalement, il convient de préciser que l'installation photovoltaïque située sur l'extension de caserne d'Yverdon-les-Bains présente des défauts de fonctionnement qui ne sont à ce jour toujours pas résolus. Il en résulte une autoconsommation en baisse et donc un surcoût à charge du SDIS.

313300 Achats de produits de nettoyage et désinfection

Le dépassement de CHF 3'508 (42%) s'explique par l'achat plus important que prévu de consommables de nettoyage tel que papier toilette, papier ménage ou encore savon.

315500 entretien véhicules et matériel

Le dépassement de CHF 7'795 (10%) s'explique principalement par l'aménagement intérieur et l'équipement en moyens prioritaires d'Ydon 102, acquis fin 2022. Il convient aussi de noter que le Service des automobiles et de la navigation du Canton de Vaud a facturé par erreur au SDIS la taxe automobile pour Ydon 102 pour une somme d'environ CHF 1'000. La taxe a dû être acquittée pour ensuite être remboursée sous la position *435900 vente et prestations diverses*.

Concernant le reste des dépenses de la position, elles rentrent dans le cadre du budget, notamment en ce qui concerne l'entretien régulier des véhicules et la consommation de carburant.

317000 frais de réceptions et de manifestations

Cette position accuse un dépassement de CHF 2'603 soit 260%. Celui-ci est dû à la sous-estimation des différents coûts de manifestations durant l'année lors de l'élaboration du budget. Elle devra faire l'objet d'une révision dans le cadre de l'établissement du budget 2025.

3181000 frais de port

Cette position accuse un dépassement de CHF 3'226 en absolu, représentant tout de même 50% du budget initial. Il est expliqué en partie par l'envoi des 8'995 courriers personnalisés dans le cadre de la campagne de recrutement NUOVO '24, ce qui représente CHF 5'044.20. En outre, les frais de maintenance de l'affranchisseuse sont particulièrement élevés. À noter que cette position a été largement relevée dans le cadre du budget 2024.

8.5 POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁴

300100 rétribution des autorités

Une économie était attendue dans cette position, les activités des autorités politiques étant revenues à une ligne de base. Le budget 2024 avait d'ailleurs été adapté en ce sens.

311400 achats de matériel et machines

Une économie de 28% est réalisée dans cette position, pour un montant de CHF 6'245. L'économie est due au fait que peu de matériel a nécessité son remplacement cette année et seulement un outillage limité a dû être acquis.

312400 achats et consommation de combustible

Les frais de chauffage font l'objet d'une analyse particulière depuis la mise en service de l'extension de

caserne d'Yverdon-les-Bains. En ce sens, différentes estimations ont été faites ces dernières années et sur la base de l'expérience 2022, une économie substantielle était attendue dans les comptes 2023. Le budget 2024 avait d'ailleurs été revu à la baisse.

Toutefois, cette économie est plus importante qu'anticipée, probablement en raison d'une année 2023 plus chaude que la moyenne. La consommation s'en est ainsi retrouvée diminuée de 17% (162'918 kWh en 2023 par rapport à CHF 195'265 kWh en 2022).

Il convient de signaler qu'une partie des frais de chauffage de la caserne G1-II sont refacturés à la Ville pour son service de la signalisation (environ CHF 5'000) et viennent ainsi en recette sous la position *427100*. En outre, un loyer perçu pour les locaux de chaufferie vient aussi alimenter cette même position (CHF 8'000).

⁴ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% de la position budgétaire concernée ou de plus de CHF 10'000 sont abordées.

314100 charges d'entretien des bâtiments

Cette position accuse une économie substantielle de 46% (CHF 49'784), expliquée par divers éléments :

- Le fait que les barrières prévues pour le site d'Yverdon-les-Bains n'ont pas été acquises pour diverses raisons. Ceci ne constitue toutefois pas une économie puisque la somme prévue de CHF 40'000 n'a pas été sortie du fonds de rénovation.
- Peu de frais ont été engagés pour les divers et imprévus.

316100 loyers et locations

Cette position accuse une économie substantielle de CHF 26'284 (5%), expliquée par deux éléments :

- La révision du contrat de bail de l'extension de caserne d'Yverdon-les-Bains en tenant compte de

la participation financière de l'ECA aux coûts de construction, reçue fin 2022 par le Service des bâtiments de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

- L'absence de location pour assemblée et rapport.

352100 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Cette économie substantielle en chiffres absolus (CHF 26'418), mais moindre en chiffres relatifs (2%), est due à un engagement plus tardif que budgété de la nouvelle Adjointe du commandant (depuis décembre 2023) et au remboursement par la caisse de pension d'une partie du salaire d'un permanent en arrêt maladie depuis le mois de mai 2022. Cette position présente donc une économie, malgré l'engagement d'un contrat à durée déterminée jusqu'en août 2023 afin de compenser l'absence d'un collaborateur.

8.6 REVENUS

435600 facturation de services à des tiers

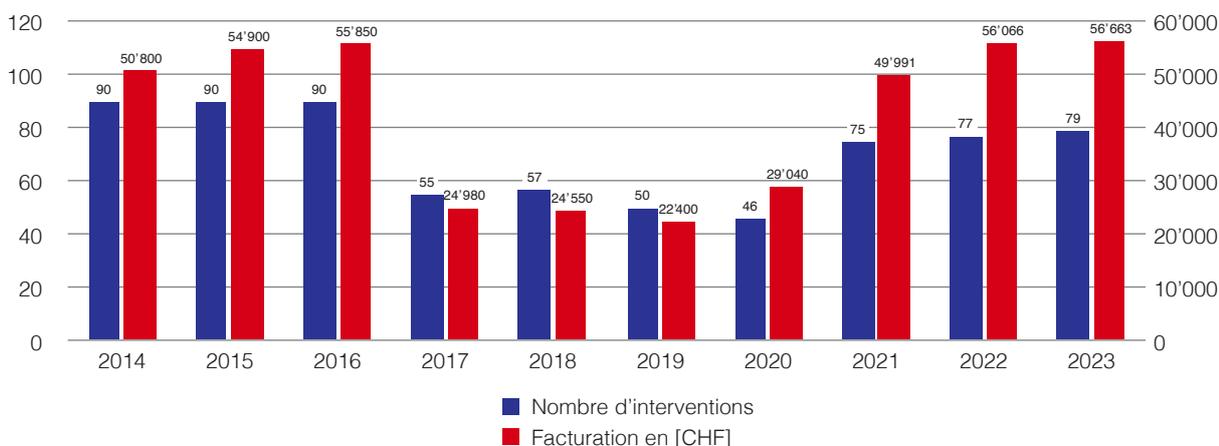
Un excédent de CHF 150'515 (33%) a été réalisé sur cette position, résultat notamment du nombre d'interventions, toujours très élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+ 30%). 2023 constitue donc une année record en nombre d'interventions (615) et d'heures d'intervention (10'332).

En 2023, 84.5% des interventions ont fait l'objet soit d'une facturation par le SDIS (30.4%), soit d'une prise en charge (partielle ou totale) par l'ECA (25.0%) ou la DGE (28.6%). Ainsi, moins d'une intervention sur six est entièrement à la charge du SDIS.

Selon les chiffres de l'ECA⁵, 48% des heures d'intervention sont prises en charge par l'ECA, 22% par la DGE et 26% sont facturables par le SDIS, laissant ainsi uniquement 4% des heures à charge du SDIS. Selon les chiffres internes au SDIS, ces taux diffèrent légèrement, laissant 7% des heures d'intervention à charge du SDIS.

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, le nombre d'alarmes est resté stable (+2) par rapport à 2022, comme le révèle le graphique ci-après :

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE



5 Source : Rapport administratif des commandants, ECA, 15.01.2024



118

Scis
RD VAUDOIS
SECOURS ET SECOURS

Secours-Pompiers

ECA



ECA POSTE DE COMMANDEMENT 118



Sur les 79 alarmes automatiques, 53 ont fait l'objet d'une facturation selon la LSDIS⁶ à un tarif de CHF 1'000. Vingt-six interventions ont fait l'objet d'une annulation avant le départ et ont donc été prises en charge par l'ECA pour un montant variant de CHF 105 à 420. Ces 33% d'alarmes annulées constituent un problème majeur au SDIS. En effet, il s'agit d'alarmes pour lesquelles le personnel a déjà quitté son emploi, est en route, lorsque l'annulation arrive. En outre, les frais remboursés par l'ECA ne couvrent pas les dépenses du SDIS, que ce soit en termes de soldes ou de travail administratif. Ce taux, en légère augmentation par rapport à 2022 (31%), contribue fortement à la démotivation du personnel et engendre un coût à charge du SDIS. En mai 2022, l'ECA a été sensibilisé à ces éléments et une proposition de solution est toujours attendue.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a permis d'encaisser un montant d'environ CHF 2'600 de la part de l'ECA.

Finalement, la question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été évaluée sur la base des chiffres 2023, du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017 et de critères estimés par le SDIS. Selon certains de ces critères, le montant dépasserait les CHF 100'000 en 2023. Une demande de prise de position, en fonction des différentes prestations effectuées par le SDIS, a été envoyée à l'Administration fédérale des contributions (AFC) en date du 28.07.2022. Une réponse de l'AFC a été reçue en date du 08.08.2023. Une analyse est en cours pour déterminer avec précision si le SDIS est assujetti ou non.

8.7 PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2021, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2021, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 40.32 à 45.48 (50.34 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétés (CHF 41.13 à 46.40 par habitant, soit environ 1.7% d'économie).

435900 ventes et prestations diverses

Cette recette extraordinaire, dépassant de CHF 5'435 (453%) le montant budgété, vient de diverses prestations remboursées au SDIS durant l'année, du remboursement des billets d'avion pour Interschutz '21 annulés en raison du COVID (environ CHF 600), du montant remboursé par le SAN (environ CHF 1'000) ainsi qu'un remboursement de l'assurance suite à un sinistre dû à la foudre (environ CHF 1'200).

465100 participation financière ECA

Cette recette supplémentaire de CHF 78'416 (15%) s'explique par :

- L'augmentation du tarif horaire des soldes pour exercices et interventions et certaines indemnités, décidée par l'ECA fin 2022 plusieurs mois après l'élaboration du budget (environ CHF 55'000)
- Le remboursement des cours ABC et OFSI, non-budgétés (environ CHF 21'000). Pour rappel, au moment de l'élaboration des budgets, le nombre et la nature des cours ECA pionniers, ABC et OFSI n'étant pas connus, il est renoncé à budgéter le montant total des soldes sous 301300 soldes et seuls les CHF 20 de dépenses supplémentaires par rapport au remboursement obtenu de l'ECA sont comptabilisés. Ainsi, le remboursement de ces cours vient en recette supplémentaire dans cette position.
- Le remboursement du carburant utilisé pour remplir la remorque renfort cantonal carburant.

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 13.11.2023. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 24.01.2024. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Les graphiques ci-après montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2015. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

⁶ Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), RSV 963.15, état au 01.02.2020.

Commune	Montant [CHF]			Coût par habitant [CHF]	
	Budget	Comptes	Écart	Budget	Compte
Belmont-sur-Yverdon	17'349.23	17'005.53	343.70	41.81	40.98
Bioley-Magnoux	10'111.51	9'911.19	200.32	43.21	42.36
Bonvillars	21'397.20	20'973.31	423.90	44.48	43.60
Chamblon	23'699.53	23'230.02	469.51	42.25	41.41
Champagne	45'644.87	44'740.61	904.26	42.07	41.24
Champvent	30'324.30	29'723.56	600.75	42.59	41.75
Chavannes-le-Chêne	13'835.00	13'560.92	274.08	42.57	41.73
Chêne-Pâquier	6'546.56	6'416.87	129.69	42.79	41.94
Cheseaux-Noréaz	31'329.46	30'708.80	620.66	43.03	42.18
Concise	42'361.86	41'522.64	839.22	42.19	41.36
Corcelles-près-Concise	17'701.00	17'350.33	350.67	42.45	41.61
Cronay	17'217.87	16'876.77	341.10	42.72	41.88
Cuarny	10'504.99	10'296.88	208.11	42.88	42.03
Démoret	7'211.96	7'069.09	142.87	43.98	43.10
Donneloye	37'441.56	36'699.82	741.75	42.02	41.19
Épendes	16'214.48	15'893.26	321.22	42.56	41.71
Fiez	18'556.45	18'188.83	367.62	41.98	41.15
Fontaines-sur-Grandson	9'399.56	9'213.35	186.21	42.73	41.88
Giez	18'840.49	18'467.24	373.24	42.53	41.69
Grandson	141'521.56	138'717.90	2'803.65	42.04	41.21
Method	27'728.36	27'179.04	549.32	42.33	41.49
Molondin	10'402.13	10'196.06	206.07	43.52	42.66
Montagny-près-Yverdon	35'957.74	35'245.39	712.35	46.40	45.48
Mutrux	6'377.32	6'250.98	126.34	42.23	41.40
Novalles	4'406.43	4'319.14	87.29	42.78	41.93
Onnens	21'919.50	21'485.26	434.24	44.28	43.40
Orges	15'353.50	15'049.34	304.16	41.84	41.01
Pomy	35'301.86	34'602.50	699.36	42.13	41.29
Provence	17'792.50	17'440.02	352.48	44.15	43.28
Rovray	8'827.52	8'652.64	174.88	42.85	42.00
Suchy	27'436.49	26'892.95	543.54	41.82	41.00
Suscévoz	9'097.51	8'917.28	180.23	42.31	41.48
Treycovagnes	20'153.77	19'754.51	399.26	41.13	40.32
Ursins	9'710.57	9'518.19	192.37	42.59	41.75
Valeyres-sous-Montagny	28'790.47	28'220.11	570.36	41.31	40.49
Valeyres-sous-Ursins	10'360.61	10'155.36	205.25	41.95	41.11
Villars-Épeney	4'091.09	4'010.05	81.05	43.06	42.21
Vugelles-La Mothe	5'937.73	5'820.10	117.63	42.41	41.57
Yverdon-les-Bains	1'519'692.78	1'495'472.27	24'220.51	51.15	50.34
Yvonand	145'452.65	142'571.12	2'881.53	41.42	40.60
TOTAUX	2'502'000.00	2'458'319.22	43'680.78		
MOYENNE HARMONIQUE⁸				41.69	40.86

8 Calculée en tenant compte de la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains. CHF 47.30 et 46.48 respectivement en ignorant la participation spéciale.





ENGAGEMENT DES MOYENS / EFFECTIFS

QUARTIER / EQUIPE	COUCHE	COMBES	EMPLACEMENT

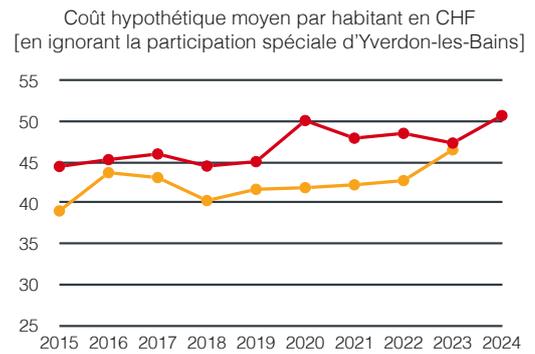
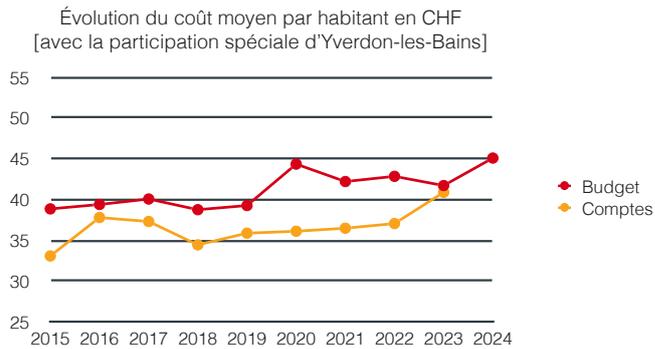
*Pecunia
Non
Fecit*

DISPOSITION VPC LORS DES RAPPORTS

VPC YCOIN 0

SDSIA
Trésorerie Mars 2023
Bilan





Pour rappel, l'année 2023 affichait un budget légèrement inférieur à celui de 2022 (moyenne harmonique⁸ de CHF 41.69 par habitant vs 42.82), vœu des autorités du SDIS afin de soulager les communes des dépenses importantes liées au COVID et à l'inflation qui s'en est suivie, notamment par la guerre en Ukraine. Ce budget élaboré en réduisant au maximum les différentes marges de réserve a malgré tout permis une économie

avec des comptes à CHF 40.86 par habitant. La différence entre le budget et les comptes est toutefois minime en regard des années précédentes.

Ainsi durant les cinq dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes se situe en moyenne à CHF 37.26 par habitant.

8.8 BILAN AU 31.12.2023

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
10 Disponibilités	2'348'671.82	2'173'415.79	1'973'398.70
101650 Compte postal	2'348'671.82	2'173'415.79	1'973'398.70
11 Débiteurs	600'709.54	294'266.39	422'796.41
115650 Compte collectif débiteurs	600'709.54	294'266.39	422'796.41
13 Actifs transitoires	10'000.00	-	-
152100 Prêt Association FVSP 24	10'000.00	-	-
TOTAL DES ACTIFS	2'959'381.36	2'467'682.18	2'396'195.11
PASSIF	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
20 Créanciers	-1'501'785.31	-1'254'115.05	-1'285'567.18
200650 Compte collectif fournisseurs	-1'501'785.31	-1'254'115.05	-1'285'567.18
25 Passifs transitoires	-592'287.52	-478'258.60	-466'319.40
259650 Passifs transitoires	-592'287.52	-478'258.60	-466'319.40
28 Financements spéciaux	-865'308.53	-735'308.53	-644'308.53
281650 Fonds de renouvellement SDIS	-865'308.53	-735'308.53	-644'308.53
TOTAL DES PASSIFS	-2'959'381.36	-2'467'682.18	-2'396'195.11

10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2023. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

⁸ La moyenne harmonique des coûts est obtenue par la division de la somme totale de la participation financière des communes par le nombre total d'habitants.

11 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	462'508.82	77.0
Factures d'interventions	71'582.80	11.9
Factures de locations et autres prestations	66'617.92	11.1
TOTAL	600'709.54	100

Concernant les factures échues pour interventions, il convient de noter que 5 factures sont en niveau de rappel 1 pour un montant total de CHF 4'408.10, 1 facture en niveau de rappel 2 pour CHF 410, 1 facture en niveau de rappel 3 pour un montant de CHF 127.70 et 3 factures en niveau de rappel 4 pour un montant total de CHF 1'557.65.

13 Actifs transitoires

Il s'agit d'un prêt d'une somme de CHF 10'000 à l'association FVSP '24 en charge d'organiser les concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers les 26 et 27 avril 2024. Cette somme est utilisée comme fonds de caisse pour payer les premières factures et sera restituée à la clôture des comptes des concours.

20 Créanciers

Concernant la position 200650 *compte collectif fournisseurs*, 86% de la somme sont dus à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position

352100) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et celles du Service des finances, les frais de déplacement du chef de service ainsi que le solde du compte courant de la ville. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont été réglées entre le 01.01 et le 24.01.2024.

25 Passifs transitoires

La position 259650 *passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond en presque totalité au versement du complément des soldes des membres du SDIS et aux factures relatives aux impôts à la source et aux charges sociales.

28 Financements spéciaux

Il s'agit là du fonds de réserve (position 381400) destiné au renouvellement des véhicules et à l'entretien des bâtiments, réparti comme suit :

28 Fonds de renouvellement	Montants
Véhicules et matériel	295'308.53
Infrastructures	460'000.00
Infrastructures – caserne G1-II	110'000.00
TOTAL	865'308.35

8.9 CONCLUSION

Les comptes 2023 sont légèrement en-dessous du cadre budgétaire attribué au SDIS, grâce à certaines économies et des recettes supplémentaires, notamment en ce qui concerne la facturation des interventions. Ceci vient largement compenser les dépassements, parfois conséquents sur certaines positions budgétaires, notamment en ce qui concerne les soldes et les charges sociales.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2024.

La participation financière 2023 des communes est réduite de CHF 43'681 (1.7%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 0.83 par rapport au budget (moyenne de CHF 40.86 par habitant dans les comptes vs. CHF 41.69 au budget).

Les finances du SDIS sont saines et permettent à nouveau aux communes d'atténuer les dépenses supplémentaires engendrées à la crise sanitaire, à la crise

énergétique et à l'inflation galopante. Il convient toutefois de préciser que l'écart entre les comptes et le budget en 2023 s'est fortement aminci par rapport aux années précédentes du fait que le budget 2023 a été préparé dans un souci d'économie maximale en réduisant les marges des éventuelles recettes supplémentaires. Il conviendra de voir comment l'écart se comporte en 2024.

Les heures du personnel de milice ont subi une remontée historique en 2023 par rapport aux années précédentes, suite à la reprise des activités et l'intensité des interventions. Si le SDIS a pu remplir toutes ses missions en 2023, c'est aussi grâce à une capacité opérationnelle qui s'est fortement améliorée par rapport à 2021 et 2022. Il reste toutefois des périodes problématiques, notamment durant le mois d'août en journée où la capacité opérationnelle est fragile. La question de la survie du système de milice est toujours autant d'actualité et doit être adressée en priorité absolue, même s'il convient de reconnaître que le problème ne s'arrête pas aux frontières du SDIS NV.

Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en avril 2024

Impressum

© 2024 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du Codir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch





Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Mathod



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-La Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand